

... dans les départements depuis le 15 mars 1871. Pendant mon séjour à Versailles, où je fis de nombreuses tentatives pour être entendu par la commission des grâces, je vis M. Thiers tous les jours. Je ne pas de peine à le convaincre que l'exécution des quatre condamnés à mort du conseil de guerre de Marseille serait un acte odieux et impolitique. Ces considérations l'avaient déjà frappé. Je le trouvais entièrement disposé à la clémence. Il tenait à l'entière disposition à sauver Gaston Crémieux; il en avait fait la promesse à son vieil ami Crémieux, ancien ministre, et il mit en œuvre dans ce but toutes les ressources de son esprit si ingénieux et si tenace.

Dans la séance de la commission des grâces qui suivit celle où elle avait rejeté le recours en grâce de Gaston Crémieux, M. Thiers plaça sa cause pendant plus de deux heures. Il finit par obtenir de cette commission qu'elle ne statuerait définitivement sur les condamnés de Marseille qu'après avoir examiné les autres affaires. Son but était d'établir qu'il n'y avait pas d'assimilation possible entre les condamnés de Marseille et ceux de Paris. A Marseille, il n'y avait eu ni otages fusillés ni monuments incendiés. M. Thiers espérait ainsi amener la commission à faire une différence dans la peine, et en avait une dans le crime. Tous ces efforts et ceux que je fis moi-même par une supplique que j'adressai à la commission furent impuissants; elle n'accorda la commutation de peine qu'à trois autres condamnés Etienne, Pélissier et Roux.

En rendant compte, au conseil général, dans la séance du 21 novembre 1871, de la douloureuse mission qu'il m'avait confiée, je constatai ces faits. J'ai considéré qu'il était de mon devoir de les rappeler pour ne pas laisser ternir la mémoire de M. Thiers par une accusation de cruauté. Que dans sa carrière politique si longue M. Thiers ait commis des fautes, personne ne le conteste. Mais ceux qui n'avaient pas l'esprit de parti doivent reconnaître qu'après nos malheurs de 1870, tout ce qu'il fit pour relever « la noble blessée », tient du prodige et qu'il mérite, dès ce moment, le titre de « grand citoyen ».

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mon dévouement.

Alexandre LABADIÉ,
ancien député.

ÉTRANGER

Suisse

L'élection au conseil d'Etat

Genève, 8 novembre. — C'est dimanche prochain, 13 courant, que le conseil général procédera à l'élection du conseil d'Etat. On se prépare de part et d'autre à cette opération. Les démocrates, malgré leur échec relatif du 15 octobre, montrent d'autant plus d'entrain qu'ils savent que les radicaux ont décidé d'éliminer du conseil d'Etat leurs deux représentants, MM. Chauvet et Dufour. Il y aura donc des listes compactes de part et d'autre.

Autriche-Hongrie

La politique autrichienne

Vienne, 8 novembre. — La délégation autrichienne a adopté les budgets communs de la Cour suprême des Comptes, du ministère des finances et du ministère des affaires étrangères, tels qu'ils ont été votés par la Commission au cours de la discussion du budget des affaires étrangères. Plusieurs orateurs ont fait l'éloge de feu M. le baron de Haymerle, M. de Kallay chef de section au ministère des affaires étrangères se référant aux déclarations qu'il a faites au sein de la commission, à cet effet que l'Autriche-Hongrie entretenait les meilleures relations avec toutes les puissances, mais qu'il y avait malgré cela, une certaine gradation dans cette intimité. M. de Kallay a ajouté qu'il pouvait y avoir des divergences d'opinion entre les puissances alors même que leurs relations étaient excellentes, mais que ces divergences étaient d'autant plus faciles à aplanir que les relations étaient bonnes.

Etats-Unis

La mission française

New-York, 8 novembre. — La Chambre de commerce de New-York a donné, le 6 au soir, un banquet en l'honneur des délégués français et allemands aux fêtes de Yorktown. Pendant le banquet, des toasts ont été portés à la République française et à ses représentants officiels, aux représentants de la famille Stenben et à la Ville de Paris.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

Toujours la trichine

Saint-Etienne, 8 novembre. — M. Labully, vétérinaire et inspecteur principal des viandes de boucherie, a séquestré aujourd'hui deux caisses de salaisons d'Amérique, adressées à un commerçant de Saint-Etienne et infestées de trichine. Malgré la prohibition dont ces viandes sont frappées, elles parviennent tout de même au consommateur — et c'est de l'ouvrier pauvre qu'il s'agit — sans l'active surveillance exercée par notre inspecteur, que nous ne saurions trop féliciter.

Arrestation

La police de Saint-Etienne a arrêté la nuit dernière à 11 h. 1/2, l'auteur du vol de bijoux commis à Craponne (Haute-Loire), dans la nuit du 30 au 31 octobre dernier au préjudice de M. Laurent. Ce malfaiteur qui se nomme Antoine Truchard, est âgé de 41 ans; il se dit tailleur d'habits mais en réalité était brocanteur. C'est chez M. Ollagnier, au boulevard, place Fourneyron, qu'il a été arrêté. Il a été trouvé en possession de la presque totalité des objets volés soit, pour une somme d'environ 1.200 francs.

Le Sou des écoles

La fanfare d'Izieux célébrait avant hier la Sainte-Cécile. Une quête faite à la fin du banquet a produit 20 francs 40 cent., à répartir moitié au Sou des écoles, moitié au bureau de bienfaisance.

ISÈRE

Conseil municipal

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 1881

Grenoble, 8 novembre. — Le conseil municipal a été réuni le lundi, 7 novembre 1881, pour l'ouverture des travaux de la 4^e session ordinaire de l'année, sous la présidence de M. Edouard Rey, maire. Le maire a rendu compte au conseil du voyage qu'il a fait à Paris pendant les vacances avec l'honorable M. Gendre pour hâter la conclusion de la cession à la ville des terrains déclassés. Les évaluations des experts ne paraissent pas contestées, mais seulement les estimations relatives

aux travaux de mise en valeur ont fait l'objet de quelques observations.

Depuis, ce dossier a été renvoyé à Grenoble pour avoir de nouveaux renseignements et M. le maire a reçu aujourd'hui même de M. Bovier-Lapierre, député, une lettre annonçant qu'une démarche collective serait faite par MM. les sénateurs et députés de l'Isère, dès que le nouveau ministère sera constitué.

On peut donc espérer une prochaine solution à cette question.

M. le maire a fait connaître au conseil les décisions rendues par le jury d'expropriation pour le règlement des indemnités dues aux propriétaires des terrains acquis pour le nouveau quartier d'artillerie. La moyenne des prix alloués ne dépasse pas sensiblement les prévisions, et la prise de possession par le service du génie a pu avoir lieu le 24 octobre dernier.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil a décidé que des cours d'adultes seraient faits à l'école de garçons de la rue St-Laurent.

M. le maire a appelé l'attention du conseil sur l'inachèvement du monument destiné à consacrer la mémoire des citoyens de Grenoble morts dans la dernière guerre. Il a proposé de mettre en demeure les souscripteurs d'avoir à terminer l'œuvre qu'ils ont entreprise, et de décider qu'au cas où cette mise en demeure resterait sans résultat, la ville pourvoierait à l'achèvement du monument en se substituant à la commission.

M. le maire a exposé au conseil que, dans une conférence qui a eu lieu entre MM. les inspecteurs généraux, M. le recteur de l'Académie, l'Administration municipale et la commission des travaux, un accord officieux s'est établi pour déterminer l'emplacement du nouveau lycée. Cet emplacement serait limité par le boulevard de Bonne, le prolongement de la rue Lesdiguières et celui du cours Berriat.

M. Marquian a soumis au conseil un vœu tendant à la création d'un laboratoire municipal, où, moyennant une modique rétribution, chacun pourrait faire soumettre les denrées suspectes à une analyse scientifique.

Ce vœu a été adopté par le conseil.

M. Marquian a proposé de renouveler un vœu déjà émis au sujet de la participation des compagnies d'assurances contre l'incendie, aux dépenses occasionnées par le corps des sapeurs-pompiers.

Cette proposition est adoptée. Conformément à un rapport verbal fait par M. Marquian, sur les pétitions adressées au conseil pour le changement du nom de la rue des Vieux-Jésuites, le conseil a décidé que cette rue reprendrait le nom de Jean-Jacques-Rousseau, qui lui avait été donné déjà.

Nouvelles diverses

Marie G., ménagère, sans domicile fixe a été arrêtée soir sous l'inculpation de vol d'une montre au préjudice du sieur M., menuisier.

Ernest Barbier et Philippe Durand, sujets suisses, manœuvres ont été arrêtés pour vol d'effets d'habillement et d'une montre en argent au préjudice de divers ouvriers de MM. Dumollard à Saint-Robert.

Appollonie P., femme M., fille soumise, a été arrêtée pour outrages et rébellion envers les agents.

Incendie

Serezin. — Un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré ces jours derniers dans un corps de bâtiment appartenant à M. Giroud, maire de Serezin et loué à M. Crozier fermier.

Le bâtiment et les fourrages qui y étaient enfermés sont devenus la proie des flammes. Grâce à l'organisation des secours, la maison d'habitation a pu être préservée.

Les pertes évaluées à 7,000 francs sont couvertes par une assurance.

Vol

Grand-Lemps. — Une montre en or et sa chaîne estimée 310 francs ont été soustraites ces jours derniers à M. Vidal, négociant, par un malfaiteur qui s'est introduit dans son domicile pendant l'absence des maîtres de la maison.

L'auteur de ce vol est activement recherché.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Session ordinaire

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 1881

PRÉSIDENCE DE M. GAILLELON, MAIRE

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Bessières demande la parole pour formuler plusieurs reproches contre le conseil d'administration de l'école de la Martinière, qui se joue du conseil municipal et se soucie peu de ses délibérations. M. Bessières se plaint de ce que l'administration ait complètement oublié la question du collège communal; enfin, il demande à M. le maire où en est la construction des groupes scolaires, autour desquels on a tant fait de bruit.

M. le maire répond aux questions posées par M. Bessières que l'administration fait ce qu'elle peut, mais cependant ne peut pas faire l'impossible; elle est souvent arrêtée par la question d'argent. Au mois de mai prochain, dix groupes scolaires seront achevés. Les retards apportés à la complète exécution des constructions du conseil ont des causes multiples; mais sous peu le conseil sera appelé à rechercher les moyens de créer des ressources pour faire face à toutes les exigences.

M. Vacheron appuie la motion de M. Bessières, en disant que les terrains sur lesquels doit s'élever un groupe scolaire, rue de la Tête-d'Or, sont acquis depuis trois ans.

M. le maire répond que la faute retombe tout entière sur les architectes chargés des plans de cette construction; ils ont dû la changer deux ou trois fois, même le relaire en entier.

M. le maire donne ensuite lecture d'une protestation qu'il adresse à la Chambre des députés, dans laquelle visant la loi du 16 juin 1871, concernant la gratuité des écoles communales, il est dit que c'est à tort que Lyon a été excepté de la mesure qui accorde aux villes une part dans la subvention que l'Etat accorde pour faire face à la gratuité de l'instruction. M. le maire demande que le conseil municipal s'associe à sa protestation. Le conseil appuie cette protestation et envoie l'examen à la commission des finances.

M. le maire donne lecture d'une lettre du secrétaire de l'hôpital français à Londres, remerciant le conseil de la somme de 500 fr., qui a été votée pour venir en aide à nos nationaux.

Le conseil passe ensuite au scrutin pour l'élection des trois secrétaires pour la session de novembre. Sont nommés MM. Despeignes, Clapot, Commissaire.

M. Pasquet demande la parole pour renouveler une proposition qu'il avait faite à la dernière session tendant à ce que chaque conseiller municipal soit pourvu d'une médaille ou d'une carte pouvant le faire reconnaître quand et où besoin sera.

Cette proposition est renvoyée à la commission des finances. — Concours pour le monument de la place de la République. — M. Clapot demande si les prix ont été distribués.

M. le maire n'attend que le rapport du jury pour faire procéder à cette distribution. Que les conseillers munici-

paux qui ont fait partie de ce jury se hâtent de déposer ce rapport et la distribution aura lieu aussitôt.

Après l'adoption de divers rapports, la séance est levée à dix heures.

M. le maire annonce au conseil que mardi soir, il y aura séance de commissions, mercredi la commission du budget se réunira et jeudi il y aura séance générale du conseil.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 9 novembre, 313^e jour de l'année. Soleil: lever, 7 h. 01; coucher, 4 h. 26. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1799). Journée du 18 brumaire. Bonaparte s'empare du pouvoir.

Un arrêté préfectoral autorise MM. les ingénieurs chargés des études du canal de la Loire au Rhône et les agents sous leurs ordres, à procéder, sur le territoire des communes de Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Jean-de-Touslas, Saint-André-le-Château, Saint-Martin-de-Cornas, Chassigny, Trèves, Echallas, Saint-Romain-en-Gier, Givors, au levé des plans, aux nivellements et autres opérations qu'exigent les études relatives au canal, et à pénétrer dans les propriétés particulières, à y planter les jalons, piquets, bornes, repères, à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient gêner dans les opérations.

Les jeunes gens, qui n'ont point été reçus à l'examen du volontariat d'un an, signent des pétitions et serment pour qu'on abaisse le maximum de points exigé; ces réclamations ne nous touchent que médiocrement; le volontariat va être supprimé; tout le monde sera donc appelé à servir également la patrie.

Une constatation, qui pourra sembler curieuse, c'est que les élèves des lycées, refusés au baccalauréat, ont eu beaucoup plus de peine à satisfaire à l'examen du volontariat que les élèves des écoles primaires, parce que l'enseignement secondaire est vague et ne consiste qu'en études générales et en somme peu utiles, tandis que l'enseignement primaire est essentiellement pratique, essentiellement utile.

La Compagnie des omnibus et tramways communique l'avis suivant:

Plusieurs journaux ont annoncé l'ouverture de la ligne Bellecour-Saint-Paul, par la rive droite de la Saône, c'est une erreur; une simple course faite par MM. les ingénieurs du contrôle, pour reconnaître l'état de la voie, a donné lieu à cette supposition.

Toutefois, l'ouverture de cette ligne aura lieu prochainement, et aussitôt qu'elle aura été autorisée par un arrêté préfectoral.

Les voitures de la ligne Bellecour-Saint-Paul par la rive droite de la Saône, continueront leur trajet jusqu'à la gare de Vaise, et partiront toutes les vingt minutes de chaque point terminus, sans qu'il y ait aucune modification au service actuel de Bellecour au pont d'Ecully.

On a annoncé que M. Clémenceau qui doit venir dimanche prochain à Lyon, pour présider la conférence de M. Tony Réville, avait l'intention de prononcer un grand discours.

D'après le *National* qui a lancé cette nouvelle, le député de Montmartre développerait dans ce discours le programme de l'extrême gauche.

Il n'en sera rien; la *Justice*, organe de M. Clémenceau, annonce en effet que celui-ci ne prononcera pas de discours-programme.

Une femme d'un certain âge, Mme veuve Dauphin, demeurant rue Marc-Antoine-Petit, 45, a été victime hier soir, d'un triste accident.

En voulant éclairer un fourneau, elle a mis le feu à ses vêtements et à bientôt été complètement entourée par les flammes. Heureusement des voisins entendirent ses cris de détresse et arrivèrent assez à temps pour l'empêcher d'être grillée vive.

Les brûlures qu'elle a reçues n'en sont pas moins très graves et ont nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Un employé à l'usine à gaz de Vaise, M. Berger, âgé de 51 ans, ayant voulu monter sur un camion en marche, a manqué le marchepied placé devant la roue et celle-ci lui a passé sur le pied droit.

La victime a reçu les premiers soins à la pharmacie Reverchon, avant d'être transportée à son domicile. M. Perrin, médecin de la Cie du Gaz, n'a pu se prononcer encore sur la gravité de la blessure, à cause de la tuméfaction des chairs.

M. Victor Souchet, âgé de 23 ans, voiturier au service de M. Rochard, marchand de charbons, conduisait hier, à 9 heures du soir, une charrette vide, sur la route d'Heyrien, lorsque soudain son cheval s'emporta et prit sa course à fond de train. Le conducteur voulut sauter à terre, mais il s'y prit mal et tomba sous une des roues qui lui passa sur le bas-ventre et lui fit de graves blessures.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans une voiture requise à cet effet.

Un jeune homme de 15 ans et demi, Paul Lager, voiturier au service de M. Nicolas, entrepreneur, a failli être, hier, victime d'un triste accident.

Etant dans un état complet d'ivresse, il conduisait un tombereau chargé de pierres, lorsque soudain il fit un faux pas sur le pavé et tomba devant les pieds de son cheval. Les roues du pesant véhicule allaient lui passer sur le corps, lorsqu'un brave gardien de la paix, M. Petit, prompt comme l'éclair, s'élança à la tête de l'animal et parvint à l'arrêter juste à temps, non sans avoir reçu un coup de brandard qui lui a fait une forte contusion à l'épaule droite.

Lager, ainsi arraché à une mort presque certaine, a été conduit au poste pour y cuver son vin. Une contravention sera dressée contre son patron pour avoir, contrairement aux règlements, employé comme voiturier un enfant de moins de 16 ans.

La domestique du sieur G., Antoine, ex-inspecteur d'octroi, demeurant montée de la Boucle, se présentait hier, toute effarée au poste de police du quartier et déclarait que son patron venait de blesser grièvement d'un coup de casse-tête le nommé Legare, Victor, garçon de café, venu pour lui réclamer une somme d'argent qui lui était due.

Les gardiens de la paix se transportèrent aussitôt sur les lieux et trouvèrent le malheureux Legare étendu sur le sol baignant dans son sang, le front entrecouvert par une large blessure.

Pendant que G., était conduit devant le commissaire de police, sa victime était transportée à la pharmacie Borivent et de là à l'hôpital de la Croix-Rouasse.

On se rappelle l'émotion produite il y a quelques jours aux Brotteaux par la disparition du directeur du *Credit populaire*, le sieur Arnaud.

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré contre lui, ce dernier a été arrêté hier soir à 5 h., par le gardien de la paix Sairon, au moment où il passait dans la rue Terme.

Une rixe sanglante a eu lieu hier, dans l'après-midi, rue Corne-de-Cerf.

A la suite d'une discussion futile, les nommés François V... et F... en sont venus aux mains.

Les coups pleuvaient drus comme grêle et le premier est tombé sans connaissance sur le théâtre du combat.

Il a reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine où l'on a constaté plusieurs blessures à la tête. F..., qui avait pris la fuite à l'arrivée des agents, est activement recherché.

Un agent d'affaires véreux, Jean Théron, déjà condamné trois fois pour escroquerie et abus de confiance, ayant appris qu'une dame veuve Grobet, demeurant à Aix-les-Bains, devait une somme de 350 fr. au sieur Ruffier, garde au parc de la Tête-d'Or, a eu l'aplomb de se faire passer pour le mandataire de ce dernier, et comme tel a réussi à toucher le montant de sa créance.

M. Ruffier, n'ayant pu rentrer en possession de la somme qui lui avait été escroquée, s'est vu dans la nécessité de déposer une plainte, à la suite de laquelle Théron a été traduit hier en police correctionnelle et condamné à 6 mois de prison.

Un vol audacieux a été commis, une de ces nuits dernières dans l'église de Dième (Rhône). Des malfaiteurs après s'être introduits à l'aide d'escalade, ont brisé le tiroir d'une crédence de la sacristie et ont fait main basse sur une somme de 400 fr. environ, appartenant à la fabrique de l'église.

Les soupçons se portent sur un habitant d'une commune voisine, qu'on a vu rôder dans le village la veille du vol, en compagnie d'un individu mal famé. Les recherches faites pour les découvrir n'ont pas encore réussi.

Un feu de cheminée s'est déclaré hier matin, à onze heures, au domicile de M. Grail, condornier, quai Pierre-Seize, 74.

Il a été promptement éteint par les voisins avant l'arrivée des pompiers. Les dégâts sont insignifiants.

Société d'enseignement professionnel du Rhône

Les élèves sont prévenus qu'un cours de *Mécanique appliquée et de Machines à vapeur*, à l'usage des ouvriers et apprentis mécaniciens, vient de s'ouvrir à la Martinière, sous la direction de M. Canal, ingénieur.

Ce cours a lieu les mardis et vendredis, à 8 heures.

Les inscriptions pour ce cours, comme pour les autres cours de la Société, sont reçues au secrétariat, 7, rue des Marronniers, tous les jours, de midi à 2 heures et de 7 à 10 heures du soir. Les inscriptions pour chaque cours sont aussi dans son local spécial, aux jours et heures des leçons.

Le directeur de la Société,
T. LANG.

De l'avis de tout le monde, la meilleure préparation contre les affections de poitrine est le sirop de Vial de Vaise. Un seul flacon suffit pour guérir en deux ou trois jours: rhumes, bronchites, coqueluche, catarrhes. On peut le donner sans crainte, il ne contient pas d'opium. C'est un dérivatif irritant qu'il guérit la maladie. Demander aux personnes qui en ont déjà fait usage; le demander sous le nom de sirop de Vial de Vaise.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 8 novembre, 1 h. soir.

Température: la zone des hautes pressions qui existait sur nos régions diminue depuis hier, tandis que le baromètre baisse au centre; d'un autre côté, une bourrasque paraît exister au large des côtes sud-ouest de la France; en effet, la baisse barométrique se produit surtout sur le golfe de Gascogne, les vents rétrogradent vers le sud-est.

A Lyon, les conditions atmosphériques sont toujours très favorables à la formation des brouillards, un courant chaud existe dans les régions élevées.

A 7 heures du matin, les températures étaient 12-3 au Mont-Verdun, -1-3 à St-Genis, -1-6-2 au Parc.

Temps probable: assez beau, brouillards le matin.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Représentations données par Mme Judic, qui jouera: Le mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 novembre, la *Roussotte*, opérette en 3 actes.

Mme Judic jouera le rôle de la Roussotte qu'elle a créé.

Samedi 19 novembre, *Niniche*, opérette en 3 actes.

Mme Judic jouera le rôle de Niniche, qu'elle a créé.

Dimanche 20 novembre, deux représentations, en matinée *Niniche*, le soir, la *Roussotte*.

Lundi 21, mardi 22, mercredi 23 novembre, *La Femme à Papa*, opérette en 3 actes.

Mme Judic jouera le rôle d'Anna qu'elle a créé.

Deux chansonnettes chantées par Mme Judic.

Judi 24 novembre, soirée extraordinaire pour les adieux.

Spectacle entièrement nouveau.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 7 novembre.

Trop brillante, l'ouverture a provoqué de nombreuses offres. Ajoutons que le marché les a supportées sans laisser entamer sensiblement la clôture précédente. Le 5 1/2 a évolué entre 117.60 et 117.30, cours auquel il s'arrête en clôture.

Le Crédit général français est ferme à 825, la Société générale à 370.

Le Crédit de France s'est traité aux environs de 950. Il est bon qu'une valeur sérieuse se repose après chaque progrès et le consolide.

L'allure du groupe de l'Union générale a été fort indécise. La publication de son rapport a fait mauvais effet. Ce document n'a étonné personne, et la réalité matérielle tangible des bénéfices a été à bon droit contestée. Qu'est-ce qu'un profit de 33 millions, si au moment où les actionnaires avancent la main pour se les partager, cette somme est retenue et employée à libérer leurs titres de 500 fr. et si surtout le capital est augmenté de moitié? Et, en effet, pour que rien ne soit changé à la situation d'ici à l'année prochaine, il faudra rémunérer au lieu de 33. Or l'illustre Nicolet, seul capable de semblables merveilles ne figure pas que nous sachions, dans le conseil d'administration de la Société. Allons! les spéculateurs sur l'Union générale ont vu leur beaux jours. Il va falloir donner d'autres preuves de capacité financière que la multiplication fantastique de banques étrangères. La clientèle catholique fera bien d'ouvrir l'œil.